

AVIS DE SÉCURITÉ DE L'AIP

UTILISATION DE COUVERTURES COUPE-FEU LORS D'INCENDIES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

JUIN 2025



L'AIP recommande aux membres de ne pas utiliser de couvertures coupe-feu lors d'incendies de VE mettant en cause la batterie.

Les incendies de véhicules électriques (VE) posent des défis de suppression particuliers aux services d'incendie. Selon des observations empiriques, ces incendies brûleraient plus chaudement et plus longtemps que ceux des véhicules à essence, avec un risque additionnel de reprise de feu pouvant persister pendant des mois.

En réponse à ces défis, de nombreux produits prétendent améliorer les efforts de suppression lors d'incendies de VE. Bon nombre de ces allégations n'ont pas été validées par des essais scientifiques indépendants. Les normes de produits appropriées n'ont pas encore été mises à jour pour tenir compte de ces produits et, dans certains cas, de nouvelles normes restent encore à proposer ou à élaborer.

Deux importantes initiatives de recherche, soit l'Institut de recherche sur la sécurité incendie d'Underwriter's Laboratory (UL FSRI) et la NFPA Fire Protection Research Foundation (FPRF), mènent des expériences qui simulent les interventions des services d'incendie lors de feux de VE et évaluent l'efficacité de diverses tactiques et de divers produits d'extinction. L'AIP participe activement aux deux projets. Bien que les chercheurs aient encore besoin de temps pour produire leurs rapports finaux, des renseignements essentiels ont déjà été dégagés et doivent être communiqués immédiatement, avant même la publication de ces rapports.



- L'AIP presse fortement les membres des services d'incendie de NE PAS déployer de couverture coupe-feu à des fins de suppression lors d'une intervention sur un incendie de VE.
 - Cette recommandation s'appuie sur les constats issus des deux projets, communiqués dans la déclaration conjointe publiée le 30 mai 2025 : [En savoir plus sur le danger potentiel lié aux couvertures coupe-feu pour VE](#).
 - Bien que le déploiement d'une couverture puisse maîtriser un incendie en éliminant l'oxygène (un effet d'étouffement), il n'empêche pas la batterie de subir un emballement thermique et de libérer des gaz inflammables, dont de l'hydrogène. Même si l'élimination de l'oxygène peut faire cesser les flammes, le dégagement continu de gaz inflammables peut s'accumuler sous la couverture et créer un risque d'explosion.
 - Déterminer si la batterie du VE est en cause est un processus qui comporte plusieurs étapes, mais qui doit d'abord accorder la priorité absolue à la sécurité des personnes, soit celle du conducteur, des occupants et des intervenants.

AVIS DE SÉCURITÉ DE L'AIP

UTILISATION DE COUVERTURES COUPE-FEU LORS D'INCENDIES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

JUIN 2025



- Lorsqu'ils font face à un incendie mettant en cause un VE, les pompiers devraient d'abord utiliser de l'eau pour rabattre le foyer d'incendie, puis évaluer si la batterie est en cause. Parmi les indicateurs figurent des flammes persistantes provenant des passages de roue et du dessous du véhicule qui résistent à l'extinction au jet de lance, des jets de flammes accompagnés de sifflements et de craquements, ainsi qu'une reprise de feu. Pour plus de renseignements, consultez le Guide des risques énergétiques de l'AIP.
- Les garages de stationnement et les autres environnements confinés accroissent encore davantage le risque d'embrasements soudains et de déflagrations si des gaz inflammables s'échappent sous la couverture ou à travers celle-ci et s'accumulent.

L'AIP participe à la recherche sur les batteries depuis 10 ans et en tire les conclusions suivantes :

- Aucun essai à grande échelle mené par des chercheurs indépendants n'a été présenté à l'AIP démontrant qu'un produit offert sur le marché améliore l'efficacité de l'eau lors d'une intervention sur un feu de batterie.
- Aucun essai à grande échelle mené par un chercheur indépendant n'a été présenté à l'AIP démontrant l'utilisation efficace de produits offerts sur le marché pour réduire le risque d'exposition à des agents cancérigènes lors d'une intervention sur un incendie de VE ou tout autre incendie.
- L'AIP recommande l'application d'eau sur les flammes à l'air libre lors d'interventions sur des incendies de VE. Consultez le Guide des risques énergétiques de l'AIP.

Ces recommandations demeureront en vigueur tant que des normes de l'industrie n'auront pas été élaborées pour certifier l'utilisation des couvertures coupe-feu et démontrer la sécurité de leur déploiement lors d'un incendie de VE, ou tant que l'efficacité et la sécurité de leur utilisation lors d'incendies de VE n'auront pas été validées par une recherche indépendante, vérifiée et menée à grande échelle.